

Rapport sur la compétitivité de l'Union européenne et analyse des politiques de compétitivité des Etats membres

Synthèse et analyse :

Direction de la Politique économique - février 2011

Table des matières :

1.	Rapport sur la compétitivité de l'Union européenne	2
1.1.	Commerce de produits intermédiaires et chaînes d’approvisionnement de l’industrie manufacturière de l’UE	2
1.2.	R&D et innovation des entreprises étrangères dans l’Union européenne	3
1.3.	Compétitivité européenne dans les technologies génériques clés	3
1.4.	Innovation et compétitivité des industries créatives dans l’UE	5
2.	Rapport sur la politique de compétitivité et sur les performances des Etats membres	5
2.1.	Indicateurs macro-économiques :	5
2.2.	Politique de compétitivité des Etats membres :	6
3.	Analyse de la section relative à la Belgique (p 36-40).....	8

Contexte :

Un rapport sur la Compétitivité de l'Union européenne est réalisé depuis 2000 par la DG Entreprises de la Commission européenne. Depuis 2010, la DG Entreprise publie également un rapport sur la compétitivité et les politiques de compétitivité des Etats membres. Une version de travail de la version 2010 de ce document a été annexée à la Communication sur la politique industrielle (adoptée en octobre 2010). Cette note présente une synthèse de ces deux documents avec un focus sur les éléments relatifs à la Belgique pour le second document.

1. Rapport sur la compétitivité de l'Union européenne

L'édition 2010 du rapport annuel sur la compétitivité¹ s'intéresse d'abord à l'impact potentiel des années de croissance de la période 2000-2007 sur la compétitivité de l'UE. Ce rapport souligne principalement que ces années ont été marquées par le développement de certains déséquilibres dans le secteur immobilier en particulier et que la sortie de la crise économique passera sans doute par un lent processus d'ajustement dans certains pays de l'UE. Ensuite, il analyse une série d'évolutions qui ont un impact déterminant sur la compétitivité de l'UE. Les principaux éléments que l'on peut retenir de l'analyse détaillée de ces évolutions sont repris ci-dessous :

1.1. Commerce de produits intermédiaires et chaînes d'approvisionnement de l'industrie manufacturière de l'UE

L'augmentation du commerce de biens intermédiaires est une tendance lourde de l'évolution du commerce international en particulier pour les produits de haute technologie (les biens intermédiaires importés représentaient 55 % du total des intrants dans les industries manufacturières de haute technologie). Cette évolution est due au développement de réseaux d'approvisionnement transfrontaliers et concerne principalement l'industrie, le phénomène étant plus limité dans le secteur des services.

La structure géographique des échanges de ce type de biens (qui compte pour 50% du commerce international) a connu une évolution dans les pays de l'UE-27 au cours des dernières années. Les pays BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine) sont devenus des partenaires plus importants pour les exportations et les importations de l'UE. Leur part dans les importations de l'UE-27 a augmenté de 5 % au cours des dix dernières années. Suite à la crise économique de 2008-2009, caractérisée par un effondrement des flux commerciaux supérieurs à celui des taux de croissance du PIB, le commerce de ce type de biens a été durement affecté. Par conséquent, le rapport pointe implicitement la possibilité que le déclin puis la reprise du commerce de biens intermédiaires risquent d'avoir modifié les modèles et les chaînes d'approvisionnement des entreprises en faveur de ces pays.

Enfin, une analyse de la structure de la chaîne d'un grand fabricant européen de téléphones portables montre que les principaux déterminants de la valeur d'un produit sont la conception, la R&D, la marque, les techniques de commercialisation et de distribution ainsi que la gestion de ces activités alors que l'assemblage final, bien qu'important, ne représente qu'une fraction de la valeur ajoutée globale d'un produit de haute technologie.

¹ Commission européenne, *Rapport 2010 sur la Compétitivité européenne*, 2010 disponible à l'adresse : <http://ec.europa.eu/enterprise/>

1.2. R&D et innovation des entreprises étrangères dans l'Union européenne

Les activités de recherche, de développement et d'innovation (R&D&I) des entreprises ont longtemps été considérées comme l'un des quelques domaines encore relativement préservés de la délocalisation mais un nombre croissant d'entreprises, en particulier des grandes multinationales ont commencé à localiser les activités R&D&I à l'étranger. Les raisons qui expliquent ces mouvements sont multiples : avantages potentiels du développement et de la conception au niveau local de nouveaux produits et services pour conquérir de nouveaux marchés et saisir des opportunités de croissance, accès à de nouvelles sources de capacités scientifiques et technologiques, de compétences et de talents, et réduction des goulots d'étranglement de la capacité de la R&D&I.

Dans une perspective mondiale, l'UE reste néanmoins en position de force dans ce domaine : par exemple, entre 2001 et 2007, les multinationales américaines ont considérablement augmenté leurs dépenses de R&D dans l'UE, qui demeure la zone principale de leurs activités de R&D (le marché unique européen a attiré plus de 60% de l'ensemble des dépenses en R&D des États-Unis à l'étranger au cours de cette période). Mais la concurrence internationale pour attirer les flux de R&D&I va vraisemblablement continuer de croître. L'UE fait toutefois face à une concurrence mondiale croissante dans ce domaine de la part des économies développées et émergentes.

Les relations transnationales de R&D&I entre les pays de l'UE-15 ont tendance à être relativement solides, mais sont souvent limitées aux grands États membres et à ceux de taille moyenne dont l'intensité de R&D est élevée. En revanche, les relations sont rares entre les pays de l'UE-12 et ceux de l'UE-15, et en particulier au sein de l'UE-12. Les données relatives aux brevets suggèrent que les raisons de la solidité des relations entre les pays en termes de R&D&I tiennent le plus souvent à la pratique d'une langue commune, à la proximité géographique ou à un long passé d'intégration économique. Le niveau d'internationalisation varie selon les secteurs : il est plutôt élevé et en augmentation dans les secteurs à forte intensité technologique tels que les technologies de l'information, les télécommunications et l'industrie pharmaceutique.

Enfin, on note également que les entreprises européennes intensifient leurs activités de R&D&I en dehors de l'UE. En effet, l'internationalisation des entreprises européennes a considérablement augmenté ces vingt dernières années et rattrape les niveaux élevés d'internationalisation de la R&D&I que les entreprises des États-Unis ont encore globalement tendance à pratiquer. Les États-Unis constituent de loin le pays de prédilection des entreprises UE pour la localisation de leurs activités de R&D&I à l'étranger.

1.3. Compétitivité européenne dans les technologies génériques clés

Le rapport examine les tendances dans six technologies génériques clés : la nanotechnologie, la micro et nanoélectronique (y compris les semi-conducteurs), la biotechnologie industrielle, la photonique, les matériaux avancés et les technologies de fabrication avancées.

Il souligne qu'il est encore difficile au stade actuel d'estimer la compétitivité de l'Union européenne dans les différentes technologies clés identifiées mais que sur base des données relatives aux brevets déposés dans ces domaines par les différentes régions (États-Unis, Europe, Asie) au cours des dernières années, on peut néanmoins avoir un aperçu de la situation relative de l'Union européenne. Par ailleurs, un tableau comparant les forces et les

faiblesses de certains clusters actifs dans ces technologies (dont le cluster "Plastiwin" fait partie) est repris dans ce rapport.

Sur base de ces données, le rapport estime que l'Union européenne se positionne plutôt favorablement dans les six technologies génériques clés étudiées, qui représentent entre un quart et la moitié de l'ensemble des demandes de brevet analysées. L'Europe est le leader mondial des technologies de fabrication avancées et partage la première place avec l'Amérique du Nord dans la biotechnologie industrielle. En photonique, nanotechnologie et micro et nanoélectronique, la contribution de l'Europe à la production totale est inférieure à celle de l'Amérique du Nord et de l'Asie de l'Est. L'Allemagne est le principal producteur de brevets en rapport avec les technologies génériques clés au sein de l'UE, suivie par la France et le Royaume-Uni.

Enfin, le rapport souligne que l'Union européenne est plus forte dans les domaines liés à la chimie et dans les domaines liés à l'électronique. De plus, une part importante des progrès réalisés dans les technologies génériques est liée à des avancées dans le secteur automobile où l'UE possède un haut niveau de compétence.

Pour maintenir et renforcer la position de l'Union européenne dans ces technologies, le rapport formule plusieurs recommandations pour l'action publique dans ce domaine dont voici les principales :

- Le développement des technologies génériques clés est impulsé par de la **recherche**, d'où la nécessité de **consolider les financements à ce niveau** pour les soutenir. Néanmoins, compte tenu du positionnement de ces technologies à la frontière entre recherche et applications industrielles, il est nécessaire de favoriser les mécanismes de transferts technologiques tels que le soutien au développement de "spin-offs", à l'esprit d'entreprendre et le soutien au financement à risque.... Enfin, l'intervention publique dans le financement de la R&D dans ces technologies est important en regard du **haut niveau de risque que leur développement présente !**
- Etant donné leur caractère transversal, le développement de ces technologies nécessite un haut **niveau d'inter-disciplinarité et de "cross-fertilization"**. C'est pourquoi, il est important que les acteurs clés du développement de ces technologies soient encouragés à travailler en réseau au niveau global ou régional. Les clusters peuvent jouer un rôle à ce niveau et servir également à assurer un lien entre la R&D et ses applications commerciales ce qui constitue la clé du succès dans le développement de ce type de technologies.
- Le développement de ces technologies va également nécessiter une **main d'œuvre extrêmement qualifiée**, or l'Union européenne risque d'être confrontée à une pénurie dans ce domaine. Par conséquent, il est nécessaire de s'assurer que les systèmes d'enseignement européens fournissent une formation plus poussée dans les technologies génériques clés.
- D'autres éléments sont également pointés dans le rapport: l'importance de législations suffisamment flexibles pour s'adapter au progrès technologique au sein de chaque technologie générique clé, le renforcement du marché du capital-risque qui joue un rôle important dans la commercialisation des résultats de la recherche dans ce domaine....

1.4. Innovation et compétitivité des industries créatives dans l'UE

Dans le présent rapport, la définition des industries créatives utilisées est celle du département anglais de la culture, des médias et des sports (DCMS). Sur base de cette définition, une série de secteurs sont identifiés ainsi que les code NACE correspondants, ce qui permet d'avoir une estimation du poids de ces secteurs dans l'économie.

Les industries créatives créent de nouveaux emplois, jouent un rôle clé dans les chaînes mondiales de valeur et stimulent l'innovation. Elles représentent 3,3 % du PIB total de l'UE et 3 % de l'emploi et font partie des secteurs les plus dynamiques de l'UE. Le secteur de l'édition de logiciels représentait plus de la moitié de la croissance de l'emploi dans les industries créatives de l'UE-27 au cours de la période 2000–2007. L'industrie créative se caractérise par une prédominance des micro-entreprises (95 % comptent moins de dix employés) qui coexistent aux côtés de très grosses entreprises. Elles fonctionnent généralement en grande partie avec des professionnels indépendants et hautement qualifiés.

Comme mentionné, le rapport met fortement l'accent sur le fait que les industries créatives sont des entités de petite taille. Cela fait d'elles des cibles naturelles pour les politiques axées sur les petites entreprises. Par conséquent, le rapport recommande des mesures telles que la promotion de l'accès au financement, le développement de conditions de concurrence équitables et le développement de compétences pour les soutenir.

2. Rapport sur la politique de compétitivité et sur les performances des Etats membres

Ce rapport² annexé à la Communication sur la nouvelle politique industrielle intégrée de l'Union européenne présente brièvement les performances générales de l'Union européenne en termes de compétitivité puis passe en revue les performances et surtout les politiques industrielles de chacun des Etats membres.

Pour l'ensemble du rapport, une même méthodologie est utilisée. Tout d'abord, un nombre limité de variables macro-économiques (taux de change, balance commerciale, productivité du travail) est examiné puis les évolutions en matière de politiques publiques dans 4 domaines clés (industrie durable, industrie innovante, environnement des entreprises et entrepreneuriat & PME) ainsi que quelques indicateurs liés sont passés en revue. Pour l'analyse des performances des Etats membres, chaque chapitre est assorti d'un tableau récapitulatif qui reprend une série de variables clés dans les domaines examinés et la position de l'Etat membre pour chacune d'elle par rapport à la moyenne européenne.

2.1. Indicateurs macro-économiques :

Les principales tendances observées dans l'Union européenne au niveau des indicateurs macro-économiques sont :

- **Une appréciation du taux de change de la zone euro entre 2000 et 2009** mais sans impact négatif sur la balance commerciale qui a, elle, augmenté entre 2005 et 2009. Cela signifie que la Compétitivité de l'Union européenne à la différence des USA et de la Chine a pu compenser cette appréciation du taux de change grâce à ses performances dans des

² Commission Staff Working Document, Member States competitiveness performance and policies - SEC(2010) 1272

éléments non liés à sa compétitivité prix.

- **La croissance de la productivité du travail de l'UE de 2000 à 2007** qui reste néanmoins inférieure à celle des USA et s'est tassée lors de la crise économique. L'évolution moyenne cache néanmoins de grandes différences de productivité entre Etats membres. On notera, par ailleurs, que la Belgique se situe très nettement au-dessus de la moyenne européenne (140%) au même titre que le Luxembourg.
- **Une progression de l'ordre de 20% du coût unitaire du travail au cours des années 2000**, ce qui a pu contribuer à l'appréciation du taux de change. Cette progression n'a pas eu le même rythme dans tous les Etats membres. Ainsi, dans certains pays comme la France et l'Allemagne, cette croissance a été inférieure à la moyenne européenne tandis que dans certains nouveaux pays membres comme la Pologne ou la Slovaquie il a même diminué. Enfin, on continue à observer des différences significatives à ce niveau entre les Etats membres, en particulier entre les nouveaux et les anciens.

2.2. Politique de compétitivité des Etats membres :

Sur base de la proportion de réformes menées dans plusieurs domaines clés³ par chaque Etat membre, la Commission a pu estimer les principales tendances observées au niveau de l'Union européenne en ce qui concerne **la mise en œuvre de réformes dans les domaines prioritaires au cours de la période 2000-2009**.

- Dans la plupart des Etats membres, les réformes ont principalement visé à améliorer l'environnement des entreprises et à favoriser la recherche et l'innovation au cours de la période 2005-2009.
- On observe également des **évolutions intéressantes au cours du temps dans le type de réformes mises** en œuvre puisque : la part des réformes concernant des législations spécifiques à un secteur a fortement décru depuis 2000, par contre la part des réformes visant à améliorer l'environnement des entreprises, en particulier, des plus petites a fortement augmenté. **Cela signifie un renforcement des politiques publiques horizontales menées au niveau européen au détriment des politiques verticales**. Enfin, on note un accroissement des réformes axées sur la recherche et le développement à partir de 2000 puis leur stabilisation et enfin une diminution à partir de 2009.

Industrie innovante :

- **En matière de recherche et d'innovation**, sur base de l' "European Innovation Scoreboard", une typologie est faite entre 4 groupes de pays selon leur positionnement par rapport à la moyenne européenne, **la Belgique se situe dans le deuxième groupe caractérisé par des performances au-dessus de la moyenne mais pas à la pointe**.
- De manière un peu surprenante, le rapport constate que **la crise financière et économique ne semble pas avoir eu d'impact négatif immédiat sur le financement de la recherche et de l'innovation** (qui a crû en moyenne au cours de la période 2005-2009), néanmoins un effet retard n'est pas à exclure. **La réaction des Etats membres face à la menace**

³ Les données utilisées viennent de la base de données MICREF, développée par la Commission européenne pour référencer les mesures micro économiques mises en œuvre par les états membres dans le cadre du processus de Lisbonne et de la stratégie Europe 2020.

d'une diminution de l'investissement des entreprises en R&D a varié : certains ont mis en place des mesures proactives en terme de financement par exemple alors que d'autres n'ont pris aucune mesure spécifique dans ce domaine. On constate également une corrélation entre le type de réponse apportée et le positionnement en matière d'innovation du pays. Enfin, dans le classement établi entre les pays en fonction de la qualité de la réponse qu'ils ont apporté à la crise dans ce domaine, on notera que la Belgique se situe dans le deuxième groupe.

Industrie durable :

- Presque tous les pays membres ont introduit des objectifs de réduction énergétique de 9% ou plus pour 2016. **Les principales mesures mises en place pour atteindre ces objectifs** sont l'octroi de subsides pour des audits énergétiques mais également dans certains pays l'obligation de mener ce type d'audit (comme au Portugal ou en république Tchèque), les accords volontaires avec les industries assortis de réductions fiscales ou d'autres avantages. Des pays comme le Royaume-Uni et la France ont également mis en place au niveau national des systèmes de crédit carbone et d'échange de droits d'émission.
- **L'intensité énergétique de l'industrie européenne a globalement diminué avant la crise** (entre 2008 et 2005) et les plans anti-crise mis en œuvre par les Etats membres comportaient des mesures visant **à accroître l'efficacité énergétique principalement des bâtiments et à relancer le secteur de la construction**. Par exemple, **un programme de prêts à taux d'intérêt réduit** en Autriche a permis de multiplier par 7 les montants investis dans des programmes de réduction de l'efficacité énergétique. De plus, la plupart de ces plans comportait des mesures en faveur de **l'éco-innovation**, en particulier **des véhicules plus propres** ainsi que plus largement des mesures fiscales en faveur des comportements verts. Néanmoins, très peu d'Etats membres ont eu recours à des marchés publics verts.
- **Les défis futurs pour l'Union européenne consistent essentiellement à : d'une part, réduire l'intensité énergétique de l'industrie et d'autre part, à accroître l'utilisation des énergies renouvelables**. Un autre enjeu est le développement des éco-industries dans les nouveaux Etats membres de l'UE où elles restent bien moins développées que dans les autres pays de l'Union.

Environnement des entreprises et politiques PME :

Malgré les progrès réalisés au cours des dernières années, les entreprises perçoivent encore des faiblesses à ce niveau, en particulier en ce qui concerne la fragmentation des marchés. De plus, de grandes disparités continuent à exister entre les Etats membres en termes de qualité de l'environnement des entreprises et de modernisation de l'administration publique.

- Sur base du baromètre de l'attractivité de "Ernst and Young", on constate que **l'attractivité de l'Union européenne pour les investissements étrangers s'est réduite au cours des 4 dernières années au profit de la Chine**. La réduction des charges administratives constitue d'après le rapport une manière de lutter contre cette tendance et souligne que si tous les Etats membres ont adopté des **objectifs nationaux de réduction des charges administratives de 25% entre 2008 et 2012**⁴, ils n'ont pas encore mis en

⁴ A noter que cet objectif est également repris dans le plan de simplification administrative et d'e-gouvernement de la Région wallonne et de la Communauté française.

œuvrer toutes les mesures nécessaires pour les atteindre.

- Les progrès dans la mise en place **d'évaluations d'impact des législations au niveau des Etats membres sont encore limités**. Ce type de procédures existe dans plusieurs Etats membres mais leur mise en œuvre est souvent limitée. De plus, si des procédures de consultation formelle des stakeholders existent dans presque tous les Etats membres, en pratique, il n'y a pas toujours de consultations régulières.
- **L'utilisation de l'e-gouvernement** est en croissance dans l'Union européenne entre 2005 et 2009 pour atteindre en moyenne 71% en 2009. Près de la moitié des Etats membres ont un niveau d'utilisation au-dessus des 80% mais la Belgique se situe en dessous de la moyenne européenne à ce niveau.
- En terme de déficit de transposition des directives relatives au marché intérieur, la moyenne européenne se situait à 0,9% en mai 2010 et 18 des 27 Etats membres avaient atteint l'objectif de 1%. **La Belgique fait partie des pays où le déficit de transposition s'est réduit le plus mais reste le pays européen où le nombre de procédures en infraction ouvertes reste le plus important** (111 procédures ouvertes).
- Entre 2002 et 2007, **le niveau d'aides d'Etat** en proportion du PIB a décliné de 2% annuellement pour atteindre environ 0,5% du PIB européen en 2007 mais il a presque quintuplé en 2008 suite à la crise et aux soutiens publics apportés aux banques par les Etats membres pour atteindre 2,2% du PIB européen cette année-là.
- Au cours de la crise, l'accès au financement pour les PME en particulier est devenu plus difficile. En réaction, la plupart des gouvernements **ont introduit ou étendu les mécanismes de garanties publiques pour les prêts bancaires aux entreprises**. Actuellement, la situation s'est légèrement améliorée mais l'accès au financement reste une préoccupation majeure!
- **La durée des paiements par les autorités publiques a légèrement augmenté entre 2004 et 2009**. La situation s'est améliorée dans très peu de pays, ce qui souligne l'importance de l'adoption de la directive sur les retards de paiement. On notera par ailleurs, qu'à ce niveau, la Belgique se situe au-dessus de la moyenne européenne. Par contre, la **durée moyenne nécessaire pour démarrer une entreprise s'est réduite entre 2004 et 2009** et on constate une diminution particulièrement importante en Belgique.
- **La mise en œuvre du SBA dans les Etats membres semble, de l'avis de la plupart des stakeholders, assez limitée**. Seul un nombre restreint d'Etats membres a en effet mis en place un test PME et seule une petite proportion d'entre eux promeut effectivement le code européen de bonnes pratiques destiné à faciliter l'accès des PME aux marchés publics. A noter que la Belgique fait généralement partie des bons élèves en termes de mise en œuvre du SBA.

3. Analyse de la section relative à la Belgique (p 36-40)

Indicateurs macro :

- Le rapport souligne que la productivité du travail en Belgique est l'une des plus élevées d'Europe, que le **secteur manufacturier y a une importance équivalente** à la moyenne

européenne et présente une spécialisation dans le secteur de la chimie et du pétrole raffiné. Au niveau de l'intensité en connaissance, **le rapport souligne que l'importance des secteurs de moyennes hautes technologies tend à diminuer au profit des secteurs de moyennes basses technologies**

Mesures anti-crise :

- Le rapport met essentiellement en avant les mesures anti-crise mises en place au niveau fédéral avec entre autres, la mise en place d'un important système de garanties (1,5 milliards), le renforcement des crédits à l'exportation, l'exemption partielle de TVA pour le secteur de la construction...

Industrie innovante :

- Le rapport souligne que la Belgique se caractérise par un investissement en R&D privé plus élevé que la moyenne européenne mais un investissement en R&D public moins élevé que cette moyenne.
- Il souligne également que les politiques industrielles **sont principalement mises en œuvre au niveau régional mais ne fait que mentionner les politiques de clustering et insiste sur l'aspect "greening" de cette politique.**
- Trois défis clés sont identifiés : l'accroissement du nombre de diplômés en sciences et technologies, le développement de davantage de PME innovantes pour réduire la dépendance actuelle envers un nombre limité de grandes entreprises étrangères et créer un environnement favorable à la valorisation des résultats de la recherche.

Industrie durable :

- Le rapport mentionne que la politique de la Belgique en la matière est présentée comme principalement orientée vers **l'augmentation de l'efficacité énergétique** des bâtiments et la recherche dans les domaines verts. Il pointe également **que l'intensité énergétique de l'industrie belge est plus élevée que la moyenne européenne** ce qui constitue une faiblesse en terme de compétitivité et entraîne une vulnérabilité accrue aux changements des prix de l'énergie.
- Le rapport souligne la diversité des initiatives mises en œuvre aux différents niveaux de pouvoir belge. Pour le niveau fédéral, il met principalement en avant le système d'éco-chèques, pour les régions il évoque surtout les primes à l'investissement, la promotion de réseaux de collaboration entre entreprises et les accords de branches...

Environnement des entreprises :

- Le rapport souligne que malgré de bonnes performances dans certains domaines comme le temps nécessaire pour créer une entreprise, la charge réglementaire est encore perçue comme trop importante en Belgique et ce malgré les efforts entrepris et que, par conséquent sa réduction constitue encore un réel défi. Néanmoins, le rapport mentionne quand même le fait que l'enquête menée par le Bureau du plan sur la réduction des charges administratives montre que depuis 2000, des progrès considérables ont été effectués puisque la charge administrative a diminué de 3,5 % du PIB en 2000 à 1,72 % en 2010.



- Les initiatives mises en avant pour réduire cette charge sont principalement le développement d'évaluations ex-ante des législations et de consultations des parties prenantes aux différents niveaux de pouvoir, la création de la Banque Carrefour des Entreprises au niveau fédéral.

Entrepreneuriat et politiques PME :

- Cette section est de loin la moins fournie, elle mentionne principalement des initiatives fédérales: plan PME fédéral, un test PME en préparation et création du statut SPRL Starter. Au niveau régional, ce sont essentiellement les outils publics de soutien au financement (SOWALFIN pour la Wallonie) et les programmes de promotion de l'esprit d'entreprendre qui y sont mentionnés.